

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23
Pouvoirs : 4
Absents : 4
Convocation : 22/01/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES MAURIENNE-GALIBIER
COMPTE RENDU

SEANCE DU 29 JANVIER 2020

L'an DEUX MIL VINGT et le 29 Janvier, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à ORELLE sous la présidence de Monsieur BERNARD Jean-Marc,

Il était composé de : ALBRIEUX Jean-Luc, ASTIER Cécile, BACHALARD Jean-Pierre - BAUDIN Philippe, BERNARD Jean-Marc, BERNARD Jean-Pierre, BOIS Marie-Thérèse, DEGLI-ESPOSTI Brigitte, EXCOFFIER Bernard, FEUTRIER Stéphanie, GALLIOZ Jean-Michel, GILLOUX Jean-Louis, JOET Christian, MASCIA SALOMON Armelle, MANCUSO Gaëtan, MAZZOTTA Noelle, PERRET Aimé, SAYETTAT Paul, ROUGEAUX Jean-Pierre

Absents : BOIS Loïc - PRAT Jacques - CLEMENT Guy Laurence - ROUGET Jean-Claude

Pouvoirs :

Alexandre ALBRIEUX à Philippe BAUDIN

Orlane GIGANTE à Cécile ASTIER

Sylvie BOUILLARD à Jean-Luc ALBRIEUX

Isabelle SAINTIER à Paul SAYETTAT

Art.L.2121-15 du CGCT - Désignation d'un secrétaire de séance : M. PERRET Aimé est désigné secrétaire de séance

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le compte-rendu du conseil communautaire du 18 décembre 2019.

I. TERRITOIRE MAURIENNE GALIBIER — 2020.01

Monsieur le Président expose au conseil communautaire que le périmètre Territoires d'industrie a été étendu en décembre 2019 à l'ensemble de la vallée de la Maurienne et comprend dorénavant le Territoire Maurienne-Galibier et celui de Haute-Maurienne Vanoise.

Territoires d'industrie a pour but de développer une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires en coordonnant les leviers d'intervention nécessaires relevant de l'Etat, de la Région, des collectivités territoriales, EPCI, entreprises. Cette démarche est pilotée par Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises. Les enjeux sont d'accélérer le développement du secteur industriel, de le redynamiser et soutenir l'emploi local en renforçant la compétitivité et l'innovation sur le territoire.

Pour ce faire, un contrat du territoire d'industrie Maurienne 2019-2022 doit être signé entre les EPCI de la vallée, les partenaires publics : Région, Etat, SPM, CDC, BPI France, Pôle Emploi, les industriels représentés par TRIMET France.

Un plan d'actions a été décliné autour des axes structurants pour le territoire d'industrie et les acteurs concernés se sont engagés à leur mise en œuvre.

Le programme d'actions pourra évoluer dans un deuxième temps en intégrant les fiches actions de la CCMG et de Haute Maurienne Vanoise qui ont rejoint le périmètre et qui devront être définies courant 1^{er} trimestre 2020 avant d'être validées en comité de pilotage local et faire l'objet d'une information en comité de pilotage régional.

Il convient que le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer le contrat et à représenter la CCMG au sein du comité de projet, chargé du pilotage et du suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du contrat.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat Territoire Maurienne Industrie,
- AUTORISE Monsieur le Président à procéder à toutes démarches et à signer tous documents nécessaires

ADOpte : UNANIMITE

2. CONTRAT DE BAIL BUREAU I R+I - COLOCATION - 2020.02

Monsieur le Président expose au Conseil communautaire que Madame CHABERT, diététicienne, nutritionniste souhaite partager le bureau loué à Madame COLLET psychothérapeute sophrologue au R+I de la maison de santé.

Elles se sont entendues sur un début de colocation au 1^{er} avril 2020 et sollicitent l'autorisation de la CCMG.

Un nouveau bail professionnel devra être établi avec les deux colocataires.

Il convient d'autoriser le Président à signer ce nouveau bail.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- ✓ AUTORISE Monsieur le Président à signer le nouveau bail à passer avec Mesdames CHABERT et COLLET pour la location du bureau I au R+I de la maison de santé pluridisciplinaire
- ✓ AUTORISE Monsieur le Président à procéder à toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à cette affaire.

Adopté : UNANIMITE

3. CONVENTION ENTRE LES ESPACES JEUNES – 2020-03

Monsieur le Président présente au Conseil communautaire la convention de partenariat réunissant les associations oeuvrant pour la jeunesse et EPCI de la Chambre, Aiguebelle, Combe de Savoie, Haute-Maurienne Vanoise, Cœur de Savoie et la CCMG.

Cette convention a pour but de définir les objectifs éducatifs et pédagogiques des activités et sorties organisées en commun en réunissant animateurs et jeunes de chaque territoire. Elle précise également les modalités d'organisation et de financement de ces actions : transports, assurances, prêt de matériels véhicules, inscriptions et financement. Il convient d'autoriser le Président à signer cette convention.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention, à procéder à toutes démarches et à signer tous documents nécessaires dans ce cadre.

Adopté : UNANIMITE

4. PERISCOLAIRE – TARIFS PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISE – 2020-04

Monsieur le Président expose au Conseil communautaire qu'il y a lieu de mettre en place un tarif spécial pour le temps du midi en cas d'inscription d'enfants bénéficiant d'un protocole d'accueil individualisé. En effet, en cas d'allergène grave, les familles fournissent les repas des enfants. La proposition de tarifs spécifiques PAI ALIMENTAIRE ci-dessous sera soumise très prochainement aux délibérations des communes de St-Michel-de-Maurienne et de Valloire. Il y a lieu que le Conseil Communautaire adopte également cette proposition en tant que gestionnaires des équipements.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE les tarifs ci-dessous proposés.

PROPOSITION DE TARIFS SPECIFIQUES "PAI ALIMENTAIRE" (PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISE)

AVEC REPAS FOURNI INTEGRALEMENT PAR LA FAMILLE (ET DONC, SANS COMMANDE DE REPAS POUR LA COLLECTIVITE).

QF	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6
TARIFS (A CE JOUR) PERISCOLAIRE DU MIDI :	4,00 €	4,30 €	5,00 €	5,30 €	5,40 €	5,50 €
AVEC REPAS DU MIDI						
TARIFS SUPPLEMENTAIRES PERISCOLAIRE DU MIDI:	2,00 €	2,15 €	2,50 €	2,65 €	2,70 €	2,75 €
SANS REPAS DU MIDI (PAI)						
(REPAS FOURNI PAR LA FAMILLE)						
A FAIRE VOTER PAR LES COMMUNES ET LA CCMG						
DIFFERENCE :	2,00 €	2,15 €	2,50 €	2,65 €	2,70 €	2,75 €

Adopté : UNANIMITE

5. TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2020 – 2020-05

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu l'avis du comité technique paritaire du 26 novembre 2018,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'adopter le tableau des emplois suivant mis à jour au 1er janvier 2020 :

FILIERES	CAT	GRADE	effectif	effectif pourvu	durée hebdomadaire de travail
Administrative					
	A	Attaché principal	2	2	35h
	A	Attaché	1	1	35h
	C	Adjoint administratif Principal 1e cl	1	1	35h
	C	Adjoint administratif Principal 2e cl	1	0,8	35h
	C	Adjoint administratif	1	0,8	35h
				5,6	
technique					
	B	Technicien principal 1e cl	1	1	35h
	C	Adjoint technique principal 2e cl	3	3	35h
	C	Adjoint technique territorial	2	2	35h
	C	Adjoint technique territorial	2	2	21h
				8	
Animation					
	B	Animateur principal 2e cl	1	1	35h
	B	Animateur territorial	1	0	35h
	C	Adjoint d'animation principal de 1e cl	1	1	35h
	C	Adjoint d'animation principal 2e cl	2	1	35h
	C	Adjoint territorial d'animation	2	2	28h
	C	Adjoint territorial d'animation	4	4	35h
				9	
sanitaire et sociale					
	A*	Educ. Jeunes Enfants 1ere classe	2	1,6	35h
	A*	Assistant socio-éducatif principal	1	0,7	35h
	C	Agent Social Principal 1e classe	1	1	35
	C	Agent Social	2	2	25h
	C	Aux. Puériculture principal 1e cl	1	1	35h
				6,3	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1er janvier 2020,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget 2020 de la Communauté de Communes Maurienne-Galibier, chapitre 012.

ADOpte : UNANIMITE

6. ESPACE MAURIENNE GALIBIER - 2020-08

Monsieur le Président présente au Conseil communautaire l'Avant-Projet Sommaire élaboré par l'équipe de maîtrise d'œuvre Architecture Energie.

Il informe également du coût estimatif du projet au stade APS et précise que l'APD est en cours d'élaboration et sera présenté à la commission le 5 mars 2020 :

POSTES DE DÉPENSES	MONTANT H.T.
Achat du bâtiment (investissement)	285 000 €
Travaux	
Etudes : - étude géotechnique - prestation géomètre - architecte d'intérieur/scénographe	20 000 €
Maîtrise d'œuvre	160 000 €
Missions de contrôle technique et sécurité	12 390 €
Travaux réalisation de l'opération I	1 400 000 € (estimatif au stade de l'esquisse)
Sous-total « Travaux »	1 592 390 €
Mobiliers/équipements	
Mobiliers et outils innovants pour le pôle accueil et de services	300 000 €
Mobilier pour la mise en valeur des produits locaux et accompagnement à la mise en place des points de vente	57 000 €
Autres mobiliers intérieurs (bureaux, équipements, ...)	50 000 €
Mobilier extérieur d'aménagements pour les visiteurs (cyclistes, itinérants, ...)	15 000 €
Sous-total	422 000 €
TOTAL	2 299 390 € HT

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

RECETTES (HT)						Date de la demande	Date d'attribution
Subventions							
Département	100 000	6.23%	-		100 000		
Contrat ambition Région	200 000	12.56%	-		200 000		
DSIL	200 000	12.56%	-		200 000		
FNADT	250 000	15.7%	-		250 000		
Contrat de ruralité Maurienne	180 000	11.3%			180 000		
DETR	200 000	12.56%			200 000		
PITER			255 000	60.4%	255 000		
LEADER	-		20 000	4.7%	20 000		
AAP « cyclo-tourisme » (dép. 73)			7 500	1.7%	7 500		
ADEME			10 000	2.36%	10 000		
REGION	En cours						
Sous-total subventions	1 130 000 €	77.14%	292 500	69%	1 422 500 €		
Autofinancement	876 890 €						
TOTAL RECETTES	2 299 390 €						

Les demandes de subvention ont été déposées auprès des différents partenaires financiers potentiels.

Ceci exposé, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

➤ **APPROUVE l'APS, le coût estimatif du projet et le plan de financement tels que précisés ci-dessus.**

ADOpte : à l'unanimité

7. ETUDE DIMENSIONNEMENT STATION D'EPURATION DE CALYPSO — ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE — 2020-06

Monsieur le Président expose au Conseil communautaire qu'afin d'assister la CCMG dans l'étude et la réalisation du dimensionnement de la STEP de Calypso dans l'optique d'une augmentation des lits dans les 3 stations raccordées, un appel à la concurrence a été lancé pour le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage.

La mission comporte :

- **Une Tranche ferme :**

- Une étude diagnostique du dimensionnement et de performance de la station d'épuration actuelle
- Une étude d'Avant-Projet (AVP) pour le cadrage de l'enveloppe financière des travaux
- L'établissement du cahier des charges pour les travaux d'extension de la station d'épuration et assistance au maître d'ouvrage pour le suivi et réception des travaux (y compris essais de garantie)...
- Le suivi des travaux consiste aux contrôles des études de conception, des études d'exécution, de la réalisation des travaux, de la mise en service et à l'assistance sur les opérations de réception et pendant la phase de garantie de parfait achèvement)

- **Une tranche optionnelle 1 :** étude préliminaire en vue d'une révision de l'arrêté de rejet en vigueur
- **Une tranche optionnelle 2 :** préparation de l'ensemble des dossiers réglementaires liés à l'opération
- **Prestation supplémentaire 1 :** définition du programme et assistance au maître d'ouvrage pour la consultation éventuelle de bureaux d'études spécialisés (géotechniques, géomètres, etc...). Analyses des offres reçues.
- **Prestation supplémentaire 2 :** constitution et dépôt éventuel des dossiers de demande de subvention

Planning prévisionnel de l'opération

Remise des offres	7 Février 2020
Notification du marché AMO:	Février 2020
Rapport final de l'étude diagnostique de la station Rapport final de l'étude de la tranche optionnelle I	Avril 2020
Rapport final AVP	Juin 2020
Envoi DCE appel à candidature et consultation travaux	Septembre 2020

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'étude de redimensionnement de la station d'épuration de Calypso,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe 2020 de la station d'épuration de Calypso.

ADOpte : à l'unanimité

8. DOSSIER LEADER — FERME DES ETROITS VALLOIRE — 2020.07

La sarl FERME DES ETROITS de Valloire a déposé un projet pour l'équipement professionnel de la cuisine de la ferme. L'activité est réorganisée en scindant la partie auberge à la ferme et l'activité agricole. Le montant des dépenses liées à l'aménagement de la cuisine se monte à 15.243,82 € HT.

Le plan de financement prévoit :

Au titre de l'Europe (LEADER)	7.317,03 €
Au titre de la CCMG	1.524,38 €
Autofinancement	6.097,53 €

Le Conseil Communautaire,

- **CONSIDERANT** la délibération du 30 janvier 2019, approuvant le principe de l'octroi d'aides directes aux TPE du commerce, en complémentarité des aides LEADER - dans le cadre de la fiche action la fiche action 2 « commercialiser les produits de montagne en circuits courts ».
- **CONSIDERANT** le dossier déposé par la sarl FERME DES ETROITS pour un montant de 15.243,82 € HT pour l'aménagement de la cuisine,
- **CONSIDERANT** le taux de subvention de la CCMG qui est de 10% du montant du projet subventionnable,
- **CONSIDERANT** que l'attribution de la subvention de la Communauté de Communes Maurienne-Galibier est conditionnée par la validation du Comité de programmation du Pays de Maurienne,
- **CONSIDERANT** l'avis favorable délivré à l'unanimité par la Commission de développement économique local de la CCMG réunie en séance le 24 septembre 2019,

Après avoir délibéré,

- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention de 1.524,38 €,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOpte : à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil communautaire prend note des prochains conseils : le 18/02/2020 et le 10/03/2020